

TOUT L'IMMOBILIER

LA CHRONIQUE DE L'AGEDEC, Association genevoise pour la défense des contribuables (*)

IMPÔTS GENEVOIS: BAISSÉ GÉNÉRALISÉE POSSIBLE

Par **Maître Michel LAMBELET**

Avocat – Expert en Fiscalité, Président de l'AGEDEC, GENEVE

En ce début d'année, l'on parle beaucoup de charges fiscales notamment avec l'affaire «Johnny Hallyday».

Pour les contribuables genevois, il est peut-être plus utile de savoir comment ils se situent face à une charge fiscale moyenne d'une part, et pour quelle raison cette charge d'impôt moyenne est aussi élevée d'autre part.

Le montant d'impôts «par personne»

Tout d'abord, il convient de relever que GENEVE compte quelque 430'000 habitants et que le montant total des impôts (cantonaux à l'exception de l'impôt fédéral) acquittés par les personnes physiques contribuables à GENEVE s'élève à quelque 3,359 milliards, étant précisé qu'il s'agit là du montant des impôts perçus sur le revenu compte non tenu de l'impôt sur la fortune et de l'impôt à la source¹.

En divisant ce montant par le nombre de citoyen, il apparaît que le montant moyen d'impôts perçus s'élève à CHF 7'800.- par personne².

Par personne l'on entend chaque habitant de GENEVE, qu'il soit nouveau-né, retraité, actif ou non actif !

Le montant moyen se calculant par tête, alors que les bordereaux d'impôts sont établis par «foyer fiscal», il y a lieu de multiplier CHF 7'800.- par le nombre de personne du foyer fiscal.

Un couple avec deux enfants (soit quatre personnes) devrait donc s'acquitter de CHF 31'200.- d'impôts à GENEVE pour être dans la moyenne.

L'on notera que pour qu'un couple avec deux enfants doive CHF 31'200.- d'impôts au titre cantonal (soit un montant d'acomptes provisionnels de plus de CHF 3'120.-), il doit bénéficier d'un revenu brut d'environ CHF 180'000.-

Autrement dit, si un foyer fiscal s'acquitte d'un montant inférieur à la moyenne, cela induit que d'autres personnes doivent combler le manque, alors que si le montant acquitté par foyer fiscal est supérieur à la moyenne, cette personne – ou ce ménage – sera donc un contributeur d'impôts supérieur à la moyenne, c'est-à-dire qu'il comblera le manque d'autres contribuables.

Pourquoi une telle moyenne d'impôts à payer ?

Le montant des impôts servant à couvrir les dépenses d'un Etat qui excèdent ses autres sources de revenus, il est important de rappeler ce qui suit:

- GENEVE dépense³ chaque année par habitant CHF 17'700.-, alors que la dépense moyenne par habitant en SUISSE sans GENEVE s'élève à quelque CHF 11'000.-⁴
- Par comparaison, le canton de ZÜRICH, qui possède des infrastructures comparables (aéroport, opéra, etc.) sinon supérieures à GENEVE, dépense CHF 12'700.-, soit CHF 5'000.- de moins par habitant et par année⁵.
- GENEVE compte 430'000 habitants, cela représente donc **un excédent de dépenses annuel de 2,15 milliards**.
- La mise en relation de cet excédent de dépenses avec le montant des impôts acquittés par les personnes physiques à GENEVE permet de constater que les genevois pourraient s'acquitter de «seulement» CHF 2'800.- d'impôts par personne (au lieu de CHF 7'800.- actuels) si le niveau de dépenses par habitant était comparable à ZÜRICH (et à seulement CHF 1'100.- s'il était comparable à la moyenne suisse).

Baisse d'impôts générale à GENEVE tout à fait réaliste

Ainsi, en dépensant «comme à ZÜRICH» (soit quand même 15% de plus que la moyenne suisse), les impôts payés par les genevois pourraient diminuer de plus de 60% !

¹ Source: comptes de l'Etat de Genève, notamment 2002

² Si l'on tient compte de l'ensemble des impôts cantonaux des personnes physiques, le montant moyen s'élève alors à CHF 10'000.- par personne.

³ Dépenses totales du canton et des communes (dépenses d'investissement non incluses)

⁴ Source: Administration fédérale des finances, Berne

⁵ Source: Déficits et endettement, publication de la Chambre de commerce et de l'industrie de Genève, avril 2005

(rubrique)

Le saviez-vous ?

Compte tenu d'un montant moyen d'impôts perçus sur le revenu de CHF 7'800.- par personne (soit pour un contribuable célibataire CHF 7'800.-, un couple CHF 15'600.-, un couple avec un enfant à charge CHF 23'400.-, etc.) le 95% des contribuables genevois s'acquitte d'impôts inférieurs à cette moyenne !

Insérer le bulletin de demande d'adhésion.

* * *

(*) association créée en 2005 dont les membres fondateurs ont été Mme et M LARPIN (Impôts Service) ainsi que Me Michel LAMBELET